

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 22
- procurations : 9
- absent excusé : 1
- ayant pris part au vote : 32

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille vingt-deux et le 28 septembre à 19 heures 00, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 22 septembre 2022, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

☎ 05.62.89.22.89

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEUILLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, MME QUONIAM-DOUREL, MME CELERIER, M. BAMIERE, MME TOULZE, M. COMBE, M. DOMENEGHETTY, M. MOLET, M. MERLEY, M. GARDE, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME GRUEL, MME MAURIN .

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. BEC (POUVOIR A MME PERROUX), MME SIMON-LABRIC (POUVOIR A MME GUEDES), M. ORTIC (POUVOIR A M. NAVARRO), M. PUGET (POUVOIR A MME GREGOIRE), MME JARRIGE (POUVOIR A M. MOLLET), MME CABERO (POUVOIR A M. ROFE), MME FERRE (POUVOIR A MME GODEAS), M. DEHOURS (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT), MME SERRET-PERES (POUVOIR A M. FEUILLERAT)

Etait absent excusé : M. CADIEU

MME FLORENCE TOULZE est élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION n°2022/104

Objet : Signature d'une convention relative à l'acquisition de véhicules avec l'Union des groupements d'achats publics (UGAP)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Toulouse métropole propose à la commune de signer une convention avec chacune des communes de la métropole. En effet, le taux d'intermédiation de l'UGAP, propre à la convention est 2,4 %. Il a été fixé à partir du volume global de commandes sur lequel la mairie de Toulouse et Toulouse Métropole se sont engagées, à savoir 30 M€ sur 5 ans et est appliqué aux prix d'achat hors taxe, au moment de la réception de la commande par l'UGAP.

Il est plus attractif que les tarifications « tout client » ou « grands comptes » habituelles. Les Communes membres de Toulouse Métropole peuvent adhérer à cette convention et bénéficier du taux de marge négocié quel que soit leur niveau de commande. Il est à noter que si l'offre UGAP ne répond pas à la demande, la convention n'empêche en rien la passation d'un marché par la collectivité pour répondre au besoin non satisfait.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention et tous les documents afférents à ce dossier



Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Pour copie conforme,

*Le Maire,
Marc PÉRE*

- Transmis le 03 OCT. 2022

- Affiché le